

## L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC EST OUVERT AU PROJET D'INTÉGRATION DES MICROBIOLOGISTES ET DES BIOLOGISTES AU SYSTÈME PROFESSIONNEL

**Montréal, le 12 juin 2023** — L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) réagit avec ouverture à l'annonce officielle de l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ) et de l'Association des biologistes du Québec (ABQ) de leur souhait que la pratique de leurs membres soit encadrée par le système professionnel aux fins de protection du public. À cet égard, l'OCQ rappelle également que la protection du public est compromise par la désuétude de la *Loi sur les chimistes professionnels* et qu'il est urgent de procéder à sa modernisation. Si le législateur exprimait la volonté d'agir dans ces trois dossiers en posant un seul geste, il pourrait trouver l'occasion idéale de le faire en intégrant les microbiologistes et les biologistes au sein d'un ordre professionnel conjoint avec les chimistes et biochimistes.

« L'OCQ effectue depuis plusieurs années des démarches afin de moderniser sa loi constitutive datant de 1964. Le champ d'exercice qu'elle accorde aux chimistes et aux biochimistes n'a pratiquement pas évolué depuis sa première mouture adoptée en 1926. Vous conviendrez que la profession a grandement évolué, et que les branches de la chimie n'ont cessé de se développer, de se ramifier et de se complexifier au gré des différentes avancées scientifiques et technologiques. Le chantier de modernisation du système professionnel doit être l'occasion de mettre un terme à cette dangereuse désuétude de la *Loi sur les chimistes professionnels*. Si par la même occasion, la Ministre souhaite concrétiser un mariage professionnel entre les chimistes, les biochimistes, les microbiologistes et les biologistes, en toute cohérence, nous lui tendons la main avec ouverture », affirme le président de l'OCQ, M. Michel Alsayegh.

En effet, ces disciplines du domaine des sciences appliquées partagent une connexité importante au niveau des connaissances et des milieux pratiques, cela est perceptible dans l'interrelation de leurs champs d'exercices et dans le caractère interprofessionnel de leurs activités, en particulier dans le domaine de la santé et de l'environnement.

Le début des consultations de cette première réforme du système professionnel en 50 ans d'existence est prévu dès l'automne prochain. Dans cette perspective, l'OCQ demande que soit complété le processus de modernisation de la *Loi sur les chimistes professionnels* interrompu le 5 mars 2014 lorsque les travaux de la 40<sup>e</sup> législature ont pris fin à l'étape des consultations particulières et auditions publiques portant sur le [projet de loi n° 49 – Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées](#).

### À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

Martin Pichette, 514 561-2746  
Kassandra Jouve-Dolbec, 581 928-1382  
[media@ocq.qc.ca](mailto:media@ocq.qc.ca)